



29 mars 2019

## CIRCULAIRE CTOI 2019–14

Madame/Monsieur,

### COURRIER DU JAPON CONCERNANT LES DONNÉES D'OBSERVATEURS

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un courrier du Japon concernant les données d'observateurs enregistrées lors de certaines marées de grands palangriers japonais pêchant le thon rouge du sud.

Cordialement,

Christopher O'Brien  
Secrétaire exécutif

#### Pièces jointes:

- Courrier du Japon

#### Distribution

**Parties contractantes de la CTOI** : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du sud, Sri Lanka, Soudan, République Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.



**FISHERIES AGENCY**

**MINISTRY OF AGRICULTURE, FORESTRY AND FISHERIES, GOVERNMENT OF JAPAN**

2-1, 1-Chome, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8907 Japan TEL: +81-3-3502-8111 EXT: 6747

le 27 mars 2019

M. Christopher O'Brien  
Secrétaire exécutif  
Commission des Thons de l'Océan Indien

**Objet: Données d'observateurs enregistrées lors de certaines marées de grands palangriers thoniers japonais pêchant le thon rouge du sud**

M. Christopher O'Brien,

Au mois de décembre 2018, le National Research Institute of Far Seas Fisheries (NRIFS) a informé la FAJ qu'il avait noté des descriptions douteuses et/ou incohérentes dans les données relatives aux oiseaux de mer et autres espèces figurant dans certains rapports d'observateurs enregistrés sur de grands palangriers japonais pêchant le thon rouge du sud dans des zones de hautes latitudes de l'hémisphère sud. Par la suite, la FAJ a commencé des enquêtes sur ces rapports d'observateurs.

Bien que ces enquêtes soient toujours en cours, la FAJ a reconnu qu'il existe de graves insuffisances et/ou modifications dans les données relatives aux oiseaux de mer et autres espèces figurant dans les rapports des observateurs enregistrés lors de certaines marées conduites en 2018 comme suit :

CY 2018            3 marées (sur 11 marées pour le thon rouge du sud)    128 champs de données

Étant donné que les données d'observateurs de ces 3 marées suscitent de graves préoccupations quant à leur fiabilité, je souhaiterais demander à votre Secrétariat de suspendre leur utilisation pour l'instant. Les membres de mon personnel communiqueront au Secrétariat la liste des marées concernées. Nous actualiserons les résultats des enquêtes en temps opportun.

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser ce courrier à toutes les CPC.

Cordialement,

Shingo Ota  
Chef de la délégation du Japon auprès de la CTOI